

Préparation à l'arrivée du nouveau Portail d'inscription aux services de garde

Afin de répondre adéquatement aux besoins des familles du Québec, le ministère de la Famille a entamé la création d'un nouveau Portail d'inscription aux services de garde qui viendra remplacer, à l'automne 2025, le service en ligne La Place 0-5. Ce portail sera encadré par le [Règlement sur l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance](#).

En tant que responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial, vous devrez admettre les enfants dans votre service de garde par l'entremise du nouveau portail. Vous aurez la possibilité de sélectionner les enfants de votre choix, à condition que ceux-ci soient inscrits au portail.

Vous devrez préalablement :

- › vous créer un compte au Service d'authentification gouvernementale pour accéder au portail d'inscription;
- › remplir la fiche descriptive de votre service de garde pour compléter votre inscription au portail.

Votre bureau coordonnateur (BC) devra, pour sa part :

- › confirmer l'admission des enfants dans le portail d'inscription et indiquer la date prévue de leur entrée en service de garde;
- › consigner les renseignements de l'entente de service de chaque enfant admis, ainsi que la cessation de leur prestation de services.

Actions requises dès maintenant

Pour accéder au nouveau Portail d'inscription aux services de garde, vous devrez vous **connecter en utilisant le Service d'authentification gouvernementale**. Il s'agit d'une façon simple, sécuritaire et rapide de valider votre identité afin d'accéder à plusieurs services en ligne du gouvernement du Québec.

- › Si **vous n'avez pas déjà un compte** au Service d'authentification gouvernementale, vous pouvez vous en créer un dès maintenant : Québec.ca/authentification-gouvernementale.
- › Si **vous avez déjà un compte**, vous pourrez utiliser ce compte existant.

Assurez-vous que **votre adresse courriel est la même** dans votre compte du Service d'authentification gouvernementale et dans votre dossier du BC. Si ce n'est pas le cas, il sera primordial d'apporter les corrections nécessaires afin que la transition s'effectue adéquatement. Vous pouvez communiquer avec votre BC pour mettre à jour cette information ou pour vérifier s'il s'agit bien de la même adresse courriel.

Besoin d'aide pour créer votre compte au Service d'authentification gouvernementale?

Visitez le Québec.ca/authentification-gouvernementale. Vous y trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes, ainsi qu'un tutoriel vous guidant pas à pas dans les étapes de la création d'un compte.

Vous ne pouvez pas créer un compte au Service d'authentification gouvernementale?

Si vous ne détenez pas de carte d'assurance maladie du Québec pour vous créer un compte au Service d'authentification gouvernementale, la marche à suivre pour procéder à votre inscription vous sera communiquée avant le lancement du nouveau portail.

À propos du transfert vers le futur portail d'inscription

Notez qu'en attendant le lancement du nouveau portail d'inscription, vous devez continuer d'utiliser La Place 0-5. Au lancement, la majorité des informations de votre compte sera automatiquement transférée vers la nouvelle plateforme.

Pour vous tenir au courant de la transition de La Place 0-5 vers le Portail d'inscription aux services de garde, veuillez consulter la page d'information à ce sujet : Québec.ca/futur-portail.

